

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/SLAG portant nomination d'un conseiller près le Conseil du contentieux Administratif février 1974.

n° 67/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
5 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

VISAS

Vu la loi ne 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

Vu le décret modifié du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif dans certains territoires, et le décret modifié du 7 septembre 1881 le rendant applicable dans tous les territoires d'outre-mer : Vu le décret no 46-722 du 15 avril 1946 portant réorganisation du conseil du contentieux administratif du territoire

Vu l'arrêté n° 12/SLAG du 7 janvier 1972 fixant la composition du conseil du contentieux administratif,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Jacques Roquejoffre, conseiller administratif de la direction de l'Enseignement, est nommé conseiller titulaire au Conseil du contentieux Administratif, en remplacement de M. Daniel Moignard, contrôleur financier départemental, conseiller technique du ministre des Affaires Economiques.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.